



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Question écrite n° 69363

#### Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères au sujet de la ratification par la France du deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques et visant à abolir la peine de mort. En effet, la France est partie au protocole n° 6 additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme qui constitue le texte de référence concernant l'abolition de la peine de mort. Néanmoins, la ratification du deuxième protocole du pacte serait un signe fort dans l'engagement de la France contre cette peine qui entâche aussi certaines démocraties. Il lui demande donc si les obstacles juridiques d'ordre interne sont actuellement susceptibles d'être levés afin d'aboutir à la ratification de ce protocole.

#### Texte de la réponse

Depuis qu'elle a aboli la peine de mort en 1981, la France a manifesté un engagement sans faille en vue de parvenir à la disparition de cette peine dans le monde, notamment en participant, aux côtés de ses partenaires européens, à des démarches auprès de pays qui y ont encore recours. La France n'a pas encore adhéré au deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort en temps de paix comme en temps de guerre, en raison de possibles difficultés juridiques d'ordre interne. Cependant, des consultations interministérielles sont en cours pour étudier dans quelles mesures ces difficultés pourraient être surmontées et permettre ainsi à la France d'adhérer à ce protocole.

#### Données clés

**Auteur :** [M. André Vallini](#)

**Circonscription :** Isère (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69363

**Rubrique :** Traités et conventions

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 novembre 2001, page 6671

**Réponse publiée le :** 28 janvier 2002, page 436